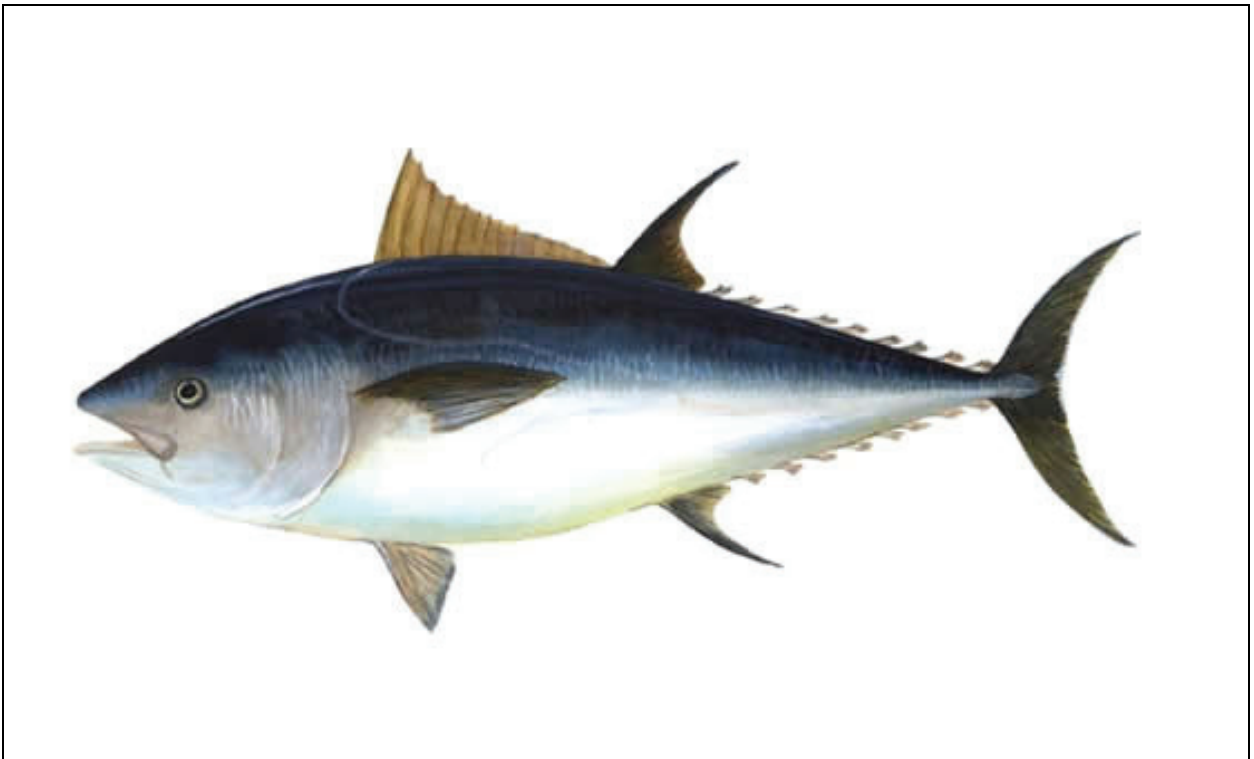


LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)

**Cahier de consultation pour l'inscription proposée
d'une espèce aquatique**



***Thon rouge de l'Atlantique*
*(Golfe du Mexique – population de l'Ouest)***

Espèce désignée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*

Aperçu de la *Loi sur les espèces en péril*

Dans le cadre de sa stratégie pour la protection des espèces en péril, le gouvernement du Canada a promulgué la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en 2003. L'un des objectifs de cette loi est d'assurer la protection légale des espèces sauvages et la conservation de la diversité biologique. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a pour mandat de mener des évaluations sur la situation des espèces sauvages et de les classer en fonction de leur niveau de risque d'extinction (espèce disparue, disparue du Canada, en voie de disparition, menacée ou préoccupante). Avant de prendre la décision sur l'inscription d'une espèce à la liste des espèces en péril prévue par la LEP, le gouvernement du Canada examine les preuves scientifiques, les commentaires reçus des Canadiens au cours des consultations sur l'inscription d'une espèce et les effets socioéconomiques potentiels. Des programmes de rétablissement sont mis en place pour la totalité des espèces inscrites, de même que des interdictions pour protéger les espèces inscrites comme étant disparues du Canada, en voie de disparition ou menacées.

Quel est l'objectif d'un cahier de consultation sur l'inscription?

En 2011, le COSEPAC a déterminé que le thon rouge de l'Atlantique est une espèce en voie de disparition. Ce niveau de risque indique que l'espèce est probablement en voie d'extinction ou de disparition dans des parties de son aire de répartition à moins que l'on ne prenne des mesures pour contrer les menaces qu'elle subit. Le gouvernement du Canada doit maintenant déterminer si cette espèce doit être assujettie à une protection en vertu de la LEP. L'une des contributions à cette décision provient des résultats des consultations auprès des intervenants, des organisations autochtones, des gouvernements provinciaux et du public canadien. Le but du présent cahier de consultation est de fournir un mécanisme visant à recueillir des commentaires au sujet des répercussions écologiques, culturelles et économiques possibles de l'inscription ou de la non-inscription de cette espèce en vertu de la LEP, de même que les points de vue et les opinions des Canadiens sur le sujet.

Thon rouge de l'Atlantique (*Thunnus thynnus*)

Description

Le thon rouge de l'Atlantique est une espèce de poisson marin de très grande taille. Le plus gros spécimen enregistré a été capturé en 1979, au large d'Aulds Cove, en Nouvelle-Écosse, et il pesait 679 kg. Le thon rouge de l'Atlantique a un corps massif, mais hydrodynamique, ainsi que deux nageoires dorsales; la première est jaune ou bleuâtre tandis que la seconde est brun rougeâtre. Le dos et le ventre du poisson sont couverts d'une série de petites pinnules jaunâtres, qui s'étendent de la seconde nageoire dorsale et de la nageoire anale jusqu'à la queue. Le dos de ce poisson est bleu foncé ou noir, puis la couleur s'estompe et devient bleu pâle sur les flancs, puis gris argenté sur le ventre.



Répartition

Le thon rouge de l'Atlantique forme au moins deux populations, une qui fraie dans le golfe du Mexique (population de l'Ouest) et au moins une qui fraie dans la Méditerranée (population de l'est). La population de l'Est est présente du large de la Norvège, jusqu'aux îles Canaries et dans la Méditerranée et la mer Noire. Dans l'ouest de l'Atlantique, le thon rouge est présent de Terre-Neuve jusqu'à la mer des Antilles et dans les eaux côtières du Venezuela et du Brésil. Des études sur les spécimens capturés dans le cadre de la pêche dirigée du thon qui se pratique dans le golfe du Saint-Laurent et au large de la Nouvelle-Écosse semblent indiquer que la vaste majorité des individus fréquentant les eaux canadiennes proviennent du golfe du Mexique.

Le thon rouge de l'Atlantique migre de façon saisonnière dans les eaux canadiennes pour s'y nourrir et se trouve habituellement au large du Canada atlantique de juillet à décembre. Il est présent sur le plateau néo-écossais, dans le golfe du Saint-Laurent, dans la baie de Fundy et au large de Terre-Neuve. La présence et l'abondance du thon rouge de l'Atlantique à n'importe quel de ces endroits varient énormément d'une année à l'autre, probablement en raison des changements des conditions de l'eau et de la présence de proies.

Cycle de vie

La population de l'Ouest fraie dans le golfe du Mexique; des larves et des individus matures ont aussi été observés aux Bahamas et dans le détroit de Floride au moment du frai, dans des eaux de température convenable. L'âge à la maturité du thon rouge de l'Atlantique dans l'ouest de l'Atlantique est loin d'être établi avec certitude, mais on croit qu'il se situe entre 9 et 12 ans. L'être humain, l'épaulard et le requin-taupe bleu comptent parmi les rares prédateurs des thons rouges de l'Atlantique adultes, mais les individus juvéniles de petite taille sont vulnérables aux autres prédateurs pélagiques et aux oiseaux de mer.

Nourriture

Le thon rouge de l'Atlantique est un prédateur très actif qui se nourrit d'une grande variété de poissons, de crustacés et de céphalopodes (calmars et pieuvres). Parmi les espèces de proies importantes pour le thon rouge dans l'ouest de l'Atlantique, on retrouve le hareng, le maquereau et le capelan.

Habitat

Les besoins particuliers du thon rouge de l'Atlantique en matière d'habitat ne sont pas connus, mais l'espèce s'est démontrée plus flexible pour ce qui est de l'utilisation de son habitat que toute autre espèce de thon dans l'océan Atlantique. Le thon rouge de l'Atlantique peut réguler sa température et donc tolérer un large éventail thermique, ce qui lui permet de frayer dans les eaux chaudes du golfe du Mexique et de s'alimenter dans les eaux froides au large du Canada atlantique. Cette espèce n'a aucun habitat de frai ou de croissance connu dans les eaux canadiennes.

Évaluation du COSEPAC

En mai 2011, le COSEPAC a désigné le thon rouge de l'Atlantique comme une espèce « en voie de disparition ». Voici pourquoi :

« Ce poisson emblématique a été fortement exploité durant plus de 40 ans, et l'abondance actuelle des individus qui fraient est la plus faible jamais observée. La pêche représente la principale menace pesant sur la viabilité de l'espèce et, malgré les efforts de gestion des 30 dernières années pour reconstituer la population, peu de signes d'une augmentation de la population sont observés. L'abondance des poissons qui fraient a connu un déclin de 69 % au cours des 2,7 dernières générations. Bien que la cause du déclin, à savoir la surpêche, soit comprise, cette pratique n'a pas cessé et la situation ne peut, manifestement, pas être renversée. Le segment de frai de l'espèce a été exposé au déversement d'hydrocarbures de Deepwater Horizon (2010) dans une partie de sa zone de frai dans le golfe du Mexique. Alors que les effets du déversement sur l'espèce sont actuellement inconnus, ils pourraient représenter une menace additionnelle. »

Bien que l'évaluation du COSEPAC comprenne des renseignements sur les populations de l'ouest et de l'est de l'Atlantique et que l'on estime que le thon rouge de l'Atlantique migre entre l'est et l'ouest de l'Atlantique, il en va de l'avis général que la grande majorité de la population du thon rouge de l'Atlantique dans les eaux canadiennes provient de la population de l'ouest de l'Atlantique. Ainsi, ce cahier fera état de la population de l'ouest de l'Atlantique et se concentrera sur la partie de cette population présente dans les eaux canadiennes de l'Atlantique.

Sources :

1. Source de la photo de la couverture : National Oceanic and Atmospheric Administration aux États-Unis
2. COSEPAC. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le thon rouge de l'Atlantique *Thynnus thynnus* au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 30 p. (http://www.sararegistry.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=2286http://intra.dfo-mpo.gc.ca/home_e.htm)

Menaces pesant sur le thon rouge de l'Atlantique

Voici le résumé des menaces pesant sur le thon rouge de l'Atlantique telles qu'identifiées par le COSEPAC et par Pêches et Océans Canada (MPO) dans l'évaluation du potentiel de rétablissement de l'espèce réalisée en 2011 (avis scientifique 2011/056 du Secrétariat canadien de consultation scientifique) de l'espèce en question :

1. **Surpêche** : Le COSEPAC a déterminé que la surpêche historique et actuelle constitue la plus grande menace à la population de l'Ouest du thon rouge de l'Atlantique. Le COSEPAC a affirmé que, bien que la pêche dans l'ouest de l'Atlantique soit plutôt bien réglementée, la population de l'Ouest du thon rouge de l'Atlantique migre dans l'est de l'Atlantique, où ils peuvent être pêchés par les flottilles qui ciblent les populations de l'Est et de l'Ouest. De plus, le rapport du COSEPAC a soulevé une inquiétude au sujet des niveaux constamment élevés de poissons immatures capturés au cours de la pêche dans l'ouest de l'Atlantique et de leurs répercussions négatives possibles sur le rétablissement de l'espèce.
2. **Bruit sous-marin** : Bien que la surpêche constitue la seule source documentée de mortalité liée à l'activité humaine dans les eaux canadiennes, le bruit causé par les humains, comme celui des explosions sous-marines, des activités des sonars marins, du trafic maritime, et de la prospection et de l'exploitation pétrolière et gazière, a été déterminé comme étant une menace potentielle pour le thon rouge de l'Atlantique, en



raison de ses répercussions sur le comportement et la physiologie de l'espèce et de ses proies.

3. **Menaces pesant sur l'habitat** : Les zones de frai et de croissance de la population de l'Ouest ont été exposées au déversement d'hydrocarbures de Deepwater Horizon d'avril 2010 dans le golfe du Mexique. À l'heure actuelle, la nature et l'étendue des répercussions possibles de cet événement sont inconnues. Le thon rouge de l'Atlantique migre vers les eaux canadiennes pour se nourrir. Ainsi, ses proies constituent une partie importante de son habitat et la surpêche des espèces de proies est considérée comme une menace potentielle. Les changements climatiques ont également été déterminés comme étant une menace potentielle pour l'habitat du thon rouge de l'Atlantique.

Mesures actuelles de gestion

Gestion actuelle

À l'heure actuelle, la pêche du thon rouge de l'Atlantique est gérée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), dont le Canada représente une des 48 parties contractantes. La CICTA est responsable de la détermination du total autorisé des captures (TAC) et de l'attribution de quotas aux parties contractantes. Le MPO est responsable de la gestion des quotas au Canada. En 2011-2012, le TAC pour le thon rouge de l'Atlantique s'élève à 1 750 tonnes et la portion canadienne de ce quota est établie à 483,16 tonnes.

La gestion des pêches canadiennes est résumée dans le Plan de gestion intégrée des pêches (PGIP) du thon rouge de l'Atlantique et dans le Plan de gestion intégrée des pêches de l'espadon et des autres thonidés. Cette gestion comprend l'attribution des quotas au Canada parmi la flottille de pêche côtière dirigée du thon rouge de l'Atlantique, de même que la flottille de pêche pélagique de l'espadon et des autres thonidés. La mortalité du thon rouge de l'Atlantique dans le cadre des tournois de pêche au thon caritatifs et dans le cadre de la pêche récréative fait partie de ce quota, de même que l'utilisation de thons dans le cadre des recherches scientifiques. Les PGIP comprennent également des mesures de gestion comme les restrictions sur les engins de pêche et les zones interdites.

Les flottilles qui participent à la pêche au thon rouge de l'Atlantique doivent avoir à bord un observateur des pêches pour un certain pourcentage de leurs voyages de pêche. Cet observateur surveille les captures de thon rouge de l'Atlantique et les prises accessoires dans le cadre de la pêche. La plupart des flottilles qui pêchent le thon rouge de l'Atlantique ont pour objectif d'avoir la présence d'un observateur pour 5 à 10 % des voyages de pêche.

Dans les eaux canadiennes, on appose une étiquette portant un numéro unique sur chaque thon rouge de l'Atlantique débarqué et on prépare un certificat de capture pour chaque poisson. Ce certificat permet d'assurer la tracabilité du poisson jusqu'au point de vente finale.

Mesures de gestion potentielles

Mesures de gestion potentielles si l'espèce est inscrite à la liste de la LEP

Si le thon rouge de l'Atlantique est ajouté à la *Liste des espèces en péril* en tant qu'espèce en voie de disparition, il sera légalement protégé aux termes de la LEP et assujéti aux interdictions.



Il sera interdit de tuer, de nuire, de harceler, de capturer ou de prendre un thon rouge de l'Atlantique, ou de posséder, d'acheter, de vendre ou d'échanger quelque partie de l'espèce que ce soit. Il sera aussi interdit de détruire un habitat essentiel à la survie et au rétablissement de l'espèce. Aucun navire de pêche commerciale ou de pêche récréative n'aurait le droit de conserver les thons rouges de l'Atlantique capturés dans les eaux canadiennes. Des permis devraient être émis en vertu de la LEP pour toute activité qui pourrait nuire au thon rouge de l'Atlantique, y compris les prises accessoires et les recherches scientifiques.

Si le thon rouge de l'Atlantique est inscrit en vertu de la LEP, le MPO utilisera la meilleure information disponible pour mettre au point un programme de rétablissement et un plan d'action à l'intention de l'espèce, en collaboration et en consultation avec les intervenants et les partenaires. Le Canada continuera à jouer un rôle actif au sein de la CICTA, pour s'assurer qu'une stratégie de pêche durable est mise en œuvre à l'échelle du pays.

Mesures de gestion potentielles si l'espèce n'est pas inscrite à la liste de la LEP

Si cette espèce n'est pas inscrite à la liste de la LEP, le MPO continuera à gérer la pêche au thon rouge de l'Atlantique en fonction du plan de gestion intégrée des pêches de cette espèce, à l'aide d'un TAC attribué au Canada par la CICTA et, conformément aux rôles et aux responsabilités décrites dans la *Loi sur les pêches*, à l'aide de pratiques efficaces, abordables, crédibles et fondées sur la science. Le MPO visera l'établissement d'un nouveau plan de gestion intégrée des pêches pour le thon rouge de l'Atlantique en 2012. Les volets de ce nouveau plan pourront comprendre l'examen de la couverture par des observateurs en mer de la prise accidentelle ou directe d'un thon rouge de l'Atlantique, afin de s'assurer que la couverture d'observateurs est suffisante. De plus, un examen des documents de surveillance actuels sera entrepris et des modifications seront apportées pour améliorer la collecte de données sur les rejets de thons rouges de l'Atlantique.

Faites-nous part de vos commentaires

Ce cahier fait partie d'un processus de consultation publique portant sur l'inscription possible du thon rouge de l'Atlantique à la Liste des espèces en péril de la LEP, en tant qu'espèce en voie de disparition.

Vos réponses aux questions suivantes permettront d'informer la décision s'il faut inscrire ou non le thon rouge de l'Atlantique en vertu de la LEP.

À propos de ce cahier :

Veuillez répondre aux questions ci-après. Vous pouvez joindre des commentaires supplémentaires à ce cahier. Nous accueillons volontiers les commentaires des particuliers et des organisations.

Veuillez retourner le questionnaire rempli et vos commentaires par courrier, par télécopieur ou par courriel.



Veillez soumettre vos commentaires d'ici le 14 décembre 2012, au bureau du MPO le plus près :

Région du Golfe Programme des espèces en péril du Centre des pêches du Golfe
C.P. 5030
343, avenue Université, Moncton (N.-B.) E1C 9B6
Courriel : GLF-SARA-LEP@dfo-mpo.gc.ca
Télécopieur : 506-851-2620 Téléphone : 506-851-6253

Région du Québec Gestionnaire régional, Espèces en péril
C.P. 1000, 850, route de la Mer, Mont-Joli (Qc) G5H 3Z4
Courriel : lep-sara-qc@dfo-mpo.gc.ca
Télécopieur : 418-775-0542
Numéro sans frais : 1-877-775-0848

Région de Terre-Neuve-et-Labrador Gestionnaire régional, Espèces en péril
C.P. 5667
St. John's (T.-N.-L.) A1C 5X1
Courriel : saranl-leptnl@dfo-mpo.gc.ca
Télécopieur : 709-772-3578

Région des Maritimes Division de la gestion des espèces en péril
Pêches et Océans Canada
1, promenade Challenger
Dartmouth (N.-É.) B2Y 4A2
Courriel : XMARSARA@dfo-mpo.gc.ca
Téléphone : 866-891-0771

Pour toute question et commentaire au sujet de la *Loi sur les espèces en péril* ou du processus de consultation, veuillez consulter le site Web suivant :
www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm

L'information que vous nous fournissez est importante. Nous vous remercions du temps et des efforts que vous accordez à ce questionnaire.

Merci!



Questionnaire sur l'inscription proposée d'une espèce aquatique pour le thon rouge de l'Atlantique (*Thunnus thynnus*)

Section A : Cette section vous demande votre opinion quant à l'importance du thon rouge de l'Atlantique. *Pour chaque question, veuillez choisir la réponse qui décrit le mieux votre opinion.*

	En désaccord	Je ne sais pas	D'accord	Commentaires
1. Je crois que le thon rouge de l'Atlantique joue un rôle important dans le maintien d'un écosystème sain.				
2. Je crois que le thon rouge de l'Atlantique constitue une source de nourriture autochtone importante à des fins alimentaires, sociales et rituelles.				
3. Je crois que le thon rouge de l'Atlantique possède une valeur économique en tant que pêche récréative.				
4. Je crois que le thon rouge de l'Atlantique possède une valeur économique en tant que pêche commerciale.				
5. Je crois que le thon rouge de l'Atlantique possède une valeur économique en tant que pêche communautaire et commerciale des Autochtones.				
6. Je crois que le thon rouge de l'Atlantique crée de l'emploi (p. ex. tourisme) en faveur de l'économie locale.				

Section B : Les prochaines questions portent sur les répercussions de l'inscription du thon rouge de l'Atlantique à la liste de la LEP sur vous ou vos activités.

Répercussions sur vos activités : Selon vos connaissances au sujet de la *Loi sur les espèces en péril* et des mesures de gestion potentielles soulevées dans ce document, croyez-vous que l'ajout du thon rouge de l'Atlantique à la liste de la LEP aurait des répercussions sur vous ou vos activités?



Non, aucune
répercussion
(positive ou
négative) ☐

Oui, une
répercussion
négative ☐

Oui, une
répercussion
positive ☐

Je ne suis pas
certain ou S. O.
☐

Veuillez décrire les répercussions de l'inscription du thon rouge de l'Atlantique sur vous ou vos activités :

Section C : Cette section concerne votre opinion au sujet des avantages potentiels de l'inscription du thon rouge de l'Atlantique à la liste de la *Loi sur les espèces en péril*. Parmi les avantages, on retrouve les avantages économiques (répercussions sur l'emploi ou le revenu), environnementaux (répercussions sur le fonctionnement de l'écosystème) ou sociaux et culturels (répercussions sur la société, la collectivité ou les groupes au sein de la société ou de la collectivité).

1. **Avantages économiques :** Croyez-vous que l'inscription du thon rouge de l'Atlantique aura des avantages économiques sur vous, votre collectivité ou votre organisation?

Non, l'inscription n'aura
aucun avantage
économique ☐

Oui, l'inscription
aura des avantages
économiques ☐

Je ne suis pas certain
ou S. O. ☐

Veuillez décrire tous les avantages économiques qui, à votre avis, résulteront de la protection du thon rouge de l'Atlantique en vertu de la LEP :

2. **Avantages environnementaux ou écosystémiques :** Croyez-vous que l'inscription du thon rouge de l'Atlantique aura des avantages sur l'environnement ou l'écosystème?

Non, l'inscription n'aura
aucun avantage
environnemental ou
écosystémique ☐

Oui, l'inscription aura des
avantages
environnementaux ou
écosystémiques ☐

Je ne suis pas
certain ou S. O.
☐



Veuillez décrire tous les avantages environnementaux ou écosystémiques qui, à votre avis, résulteront de la protection du thon rouge de l'Atlantique en vertu de la LEP :

3. **Avantages sociaux ou culturels :** Croyez-vous que l'inscription du thon rouge de l'Atlantique aura des avantages sociaux ou culturels sur vous, votre collectivité ou votre organisation?

Non, l'inscription n'aura
aucun avantage social
ou culturel ☐

Oui, l'inscription aura des
avantages sociaux ou
culturels ☐

Je ne suis pas
certain ou S. O. ☐

Veuillez décrire tous les avantages sociaux ou culturels qui, à votre avis, résulteront de la protection du thon rouge de l'Atlantique en vertu de la LEP :

Section D : Cette section concerne votre opinion au sujet des coûts potentiels de l'inscription du thon rouge de l'Atlantique à la liste de la *Loi sur les espèces en péril*. Parmi les coûts, on retrouve les coûts économiques (répercussions sur l'emploi ou le revenu), environnementaux (répercussions sur le fonctionnement de l'écosystème) ou sociaux et culturels (répercussions sur la société, la collectivité ou les groupes au sein de la société ou de la collectivité).

1. **Coûts économiques :** Croyez-vous que l'inscription du thon rouge de l'Atlantique entraînera des coûts économiques pour vous, votre collectivité ou votre organisation?

Non, l'inscription
n'entraînera aucun coût
économique ☐

Oui, l'inscription
entraînera des
coûts économiques ☐

Je ne suis pas certain
ou S. O. ☐

Veuillez décrire tous les coûts économiques qui, à votre avis, résulteront de la protection du thon rouge de l'Atlantique en vertu de la LEP :



2. Coûts environnementaux ou écosystémiques : Croyez-vous que l'inscription du thon rouge de l'Atlantique entraînera des coûts pour l'environnement ou l'écosystème?

Non, l'inscription
n'entraînera aucun coût
environnemental ou
écosystémique ☐

Oui, l'inscription
entraînera des coûts
environnementaux ou
écosystémiques ☐

Je ne suis pas
certain ou S. O.
☐

Veuillez décrire tous les coûts environnementaux ou écosystémiques qui, à votre avis, résulteront de la protection du thon rouge de l'Atlantique en vertu de la LEP :

3. Coûts sociaux ou culturels : Croyez-vous que l'inscription du thon rouge de l'Atlantique entraînera des coûts sociaux ou culturels pour vous, votre collectivité ou votre organisation?

Non, l'inscription
n'entraînera aucun coût
social ou culturel ☐

Oui, l'inscription
entraînera des coûts
sociaux ou culturels ☐

Je ne suis pas
certain ou S. O.
☐

Veuillez décrire tous les coûts culturels ou sociaux qui, à votre avis, résulteront de la protection du thon rouge de l'Atlantique en vertu de la LEP :

Section E : Cette section concerne votre opinion au sujet de l'inscription proposée du thon rouge de l'Atlantique à la liste de la *Loi sur les espèces en péril*.

Êtes-vous favorable à l'inscription du thon rouge de l'Atlantique par le gouvernement du Canada à la liste de la *Loi sur les espèces en péril* en tant qu'espèce en voie de disparition?

OUI
☐

NON
☐

Indécis
☐



Pourquoi?

Section F : Les prochaines questions visent à recueillir des renseignements à votre sujet. Cette section est facultative.

1. À quel titre avez-vous rempli ce questionnaire?
 - ☐ Individuel
 - ☐ Représentant d'un groupe

2. Où habitez-vous?
 - ☐ Terre-Neuve et Labrador
 - ☐ Québec
 - ☐ Nouvelle-Écosse
 - ☐ Nouveau-Brunswick
 - ☐ Ontario
 - ☐ Île-du-Prince-Édouard
 - ☐ Saskatchewan
 - ☐ Manitoba
 - ☐ Colombie-Britannique
 - ☐ Alberta
 - ☐ Yukon
 - ☐ Territoires du Nord-Ouest
 - ☐ Nunavut

3. Quel secteur représentez-vous? Cochez tout ce qui s'applique.
 - ☐ Communauté autochtone
 - ☐ Organisation autochtone
 - ☐ Milieu académique
 - ☐ Aquaculture
 - ☐ Tourisme
 - ☐ Pêche commerciale, transformation, vente
 - ☐ Organisme environnemental
 - ☐ Gouvernement (*veuillez encercler*) : *Municipal* *Provincial* *Fédéral*
 - ☐ Industrie ou fabrication
 - ☐ Secteur de l'énergie (p. ex. pétrole, gaz et énergie hydroélectrique)
 - ☐ Secteur privé – Autre (*veuillez préciser*) _____
 - ☐ Pêche récréative



- ☐ Organisation d'intendance
- ☐ Autre (*veuillez préciser*) : _____

Veuillez ajouter tout commentaire supplémentaire dont il faudrait tenir compte.

Est-ce que ce cahier de consultation vous a aidé à :

a. Comprendre le fonctionnement du processus d'inscription à la liste de la LEP?

Tout à fait en désaccord ☐	En désaccord ☐	Je ne sais pas ☐	D'accord ☐	Tout à fait d'accord ☐
--	--	--	-----------------------------------	--

b. Communiquer de façon efficace vos opinions au MPO, au sujet de l'inscription potentielle du thon rouge de l'Atlantique?

Tout à fait en désaccord ☐	En désaccord ☐	Je ne sais pas ☐	D'accord ☐	Tout à fait d'accord ☐
--	--	--	-----------------------------------	--

MERCI D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE RÉPONDRE À CE QUESTIONNAIRE.

